



37 rue Nationale
49740 LA ROMAGNE
Tel : 02 41 70 66 80
multiactenfance@outlook.fr



REGLEMENT ET TARIFS 2025-2026

L'accueil périscolaire et de loisirs « L'île aux enfants » accueille les enfants scolarisés entre 3 et 11 ans. La structure fonctionne sous couvert de l'association Multi Act'enfance qui est régie par des parents bénévoles afin d'employer des salariés qualifiés. La Caisse d'Allocation Familiale et la mairie de La Romagne participent financièrement au fonctionnement de la structure. La PMI et le ministère de la jeunesse et des sports contrôlent le bon fonctionnement de la structure.

Le bâtiment de l'accueil périscolaire et de loisirs se situe au milieu de la cour l'école privée Arc en Ciel conforme aux règles d'hygiène et de sécurité.

Pour toute inscription, pour chaque enfant il est indispensable de compléter une fiche sanitaire de liaison (à remplir chaque année) et de fournir une photocopie des vaccins. Cette fiche sanitaire sera contrôlée par le ministère de la jeunesse et des sports en cas d'inspection elle est donc obligatoire. De plus, vous devez nous transmettre votre justificatif CAF ou MSA de votre quotient familial datant de moins de 3 mois, sans ce dernier le tarif le plus élevé sera appliqué. Nous utilisons une application pour consulter vos données allocataires CAF afin d'avoir accès à votre QF. En cas de changement, il faut obligatoirement nous en informer. En adhérant à l'association vous vous engagez à accepter l'utilisation de l'application CDAP pour la vérification de votre quotient. Le quotient familial peut être mis à jour par nos services à tout moment.

En adhérant à notre association, vous vous engagez à respecter le règlement écrit par les parents et à régler vos factures auprès de la direction. Pour toutes nouvelles adhésions, merci de venir rencontrer la directrice, afin de vous transmettre toutes les informations nécessaires et les documents à nous retourner pour l'inscription de vos enfants.

Nous accueillons les enfants porteurs de handicap scolarisés en IME ou autre institut après rencontre avec la famille et discussion sur les besoins de l'enfant pour l'accueillir au mieux dans la structure.

Chaque enfant doit être couvert par une assurance extrascolaire et responsabilité civile à titre individuel pour tout dommage qu'il causerait à un tiers. L'association est assurée par Groupama et couvre les enfants et l'ensemble du personnel. Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance familiale et ne pourra être mise en œuvre que si sa responsabilité est reconnue.

Accueil périscolaire

L'accueil périscolaire est ouvert aux enfants scolarisés au sein de l'école privée Arc en Ciel, en maternelle et en primaire : les lundis, mardis, jeudis et vendredis avant et après les heures de classe, c'est-à-dire le matin de 7h à 8h30/8h45 et le soir de 16h30 à 19h. Tout dépassement après 19h sera facturé de 5€.

Le matin, un petit déjeuner complet est proposé aux enfants qui le souhaitent jusqu'à 8h. Pour l'accueil du soir, le goûter est servi tous les jours à 16h45. Ces deux collations sont comprises dans le tarif (voir grille). Vous pouvez retrouver le menu des gouters de chaque mois sur notre site internet. Les parents doivent obligatoirement, le matin accompagner leur(s) enfant(s), âgés de moins de 7 ans, dans la structure.

Le matin pour les enfants de PS, MS et GS, une histoire est lue avant d'accompagner les enfants dans leur classe. L'équipe d'animation assure les déplacements des enfants de l'accueil périscolaire à leur classe et inversement. L'enfant ne peut être confié qu'aux parents ou à une personne munie d'une autorisation parentale (sur fiche sanitaire). Merci de nous prévenir en amont par mail si la personne qui vient chercher votre enfant n'est pas un parent ou la personne habituelle. Votre enfant peut partir seul à partir de 7 ans et nous ne sommes plus responsables dès lors qu'il quitte la structure.

Inscription sur le portail en ligne :

Votre code d'accès au portail d'inscription en ligne est donné par mail si besoin. Pour l'accueil périscolaire, il est possible d'inscrire votre enfant soit le matin et/ou le soir via le portail famille du logiciel Iloïse dont l'accès se trouve sur notre site internet. Vous inscrivez votre enfant pour une plage horaire complète et la tarification se fait à la demi-heure, le personnel est en charge du pointage avec la tablette quand vous vous présentez à eux. **Toute demi-heure entamée est due.**

Si vous inscrivez votre enfant pour l'année, il ne faudra pas oublier d'annuler en ligne sur le portail ou de nous prévenir par mail d'éventuels changements certains jours, notamment pour les enfants ayant du soutien scolaire après la classe.

Si votre planning change tous les mois, merci d'inscrire votre enfant via le portail famille le plus tôt possible chaque mois afin que l'on puisse satisfaire au mieux les demandes en périscolaire, **nous avons des places limitées.** Il nous arrive parfois de ne pas pouvoir satisfaire toutes les demandes de garde.

Pour les annulations, il est possible d'annuler sur le portail **sans facturation avant 48h** ouvrés (après ce délai, vous serez dans l'impossibilité d'annuler sur le portail il faudra envoyer un mail à la direction) :

Jour d'absence	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Jour limite pour prévenir la périscolaire (avant 19h)	Mercredi	Jeudi	Lundi	Mardi

Il est possible d'annuler **après 48h ouvrés avec facturation** :

- Si prévenu par mail : facturation d'1 demi-heure selon votre QF
- Si non prévenu : facturation d'1 demi-heure selon votre QF + 5€

En cas de venue sans inscription préalable via le portail famille, vous pourrez être refusé ou vous serez facturé d'un supplément de 5€.

Une absence facturée peut être SEULEMENT remboursée en présentant à la directrice un justificatif médical daté (ordonnance ou certificat médical) OU en cas d'absence de l'enseignante de votre enfant (prévenir par mail).

Attention, en cas d'absence à répétition non prévenue, la sanction suivante sera mise en place : si nous remarquons que 3 absences ne sont pas prévenues en amont, l'enfant sera désinscrit sur 1 mois entier de la périscolaire.

Tarifs :

L'accueil périscolaire est géré par l'association Multi Act'Enfance, il est donc obligatoire de payer **une cotisation annuelle de 18€**, cette adhésion sera incluse dans la première facture. Cette adhésion est valable 1 an (de 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante même pour ceux arrivant en cours d'année) pour tous les membres de la famille et vous permet d'utiliser tous les services de l'association : la halte garderie, l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs. Des frais de gestion de notre logiciel d'un montant de 1.50€ par facture sont appliqués à compter du 1^{er} juillet 2024.

	ACCUEIL PERISCOLAIRE				
QF	0-600	601-799	800-999	1000-1399	1400 et plus
Tarif à la demi-heure	1,19€	1,30€	1,43€	1,54€	1,66€

Le petit déjeuner et/ou le goûter est inclus.

Les tarifs se calculent suivant le quotient familial et sont comptabilisés à la ½ heure (nous laissons 5 minutes de battement entre deux demi-heures, nous passons à la seconde demi-heure par exemple à 17h06). Le pointage se fait à la tablette par les animatrices.

Accueil de loisirs

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants âgés de 3 à 11 ans, tous les mercredis et pendant les vacances scolaires (automne, Noël, hiver, printemps, été). Nous sommes fermés 3 semaines en Août et 1 semaine à Noël.

L'accueil de loisirs est ouvert à la journée de 9h à 17h. Un accueil péricentre est proposé de 7h à 9h et de 17h à 19h (tarifs à la demi-heure ci-joint). **Merci de respecter les temps de repas entre 12h15 et 13h30 et les temps d'activités entre 10h et 11h50 et entre 14h et 16h30.** Tout dépassement après 19h sera facturé 5€ le quart d'heure.

Inscription sur le portail en ligne :

Votre code d'accès à notre portail d'inscription en ligne est donné par mail si besoin. Pour l'accueil de loisirs, il est possible d'inscrire vos enfants à la demi-journée (avec ou sans repas) ou toute la journée avec ou sans le repas. Les départs pour les enfants inscrits seulement les matinées se font à 12h. Les arrivées pour l'après-midi se font entre 13h15 et 14h (heure de péricentre). **Une obligation de temps de repos pour les enfants de 3/4 ans (PS/MS) est imposée par la PMI et non négociable.**

➤ POUR LES VACANCES SCOLAIRES :

L'inscription se fait sur le logiciel avec une date limite d'inscription et environ 1 mois avant chaque vacances. Nous ne pouvons pas accueillir plus de 40 enfants, nous procédons par ordre d'arrivée des inscriptions. **Une fois l'inscription réalisée elle ne peut être ni modifiée ni annulée ni remboursée sauf sur présentation d'un justificatif médical daté de l'enfant.** Nous pouvons rajouter des demi-journées ou journées uniquement s'il y a des places disponibles mais il n'est pas possible de les annuler.

Pour les parents qui n'ont pas respecté le délai des inscriptions aux vacances un supplément de 5 euros sera facturé par facture et ils pourront s'inscrire uniquement s'il y a des places disponibles.

➤ POUR LES MERCREDIS :

L'inscription se fait au plus tard sur le logiciel le lundi avant midi qui précède le mercredi. De même, pour les annulations, il faut prévenir 48h au plus tard pour les désistements soit le lundi **avant 12h.** Ainsi, les désistements le lundi après midi, le mardi ou jour même du mercredi seront facturables, sauf en cas de maladie, le remboursement sera pris en compte uniquement sur présentation d'un justificatif médical (ordonnance ou certificat).

Nous acceptons les départs au sport (décharge parentale obligatoire) mais plus les retours au centre après le sport. Un enfant qui part ne revient pas, car les allers/retours trop nombreux sont ingérables et déconseillés par la DDCS. Prenez conscience également que si

vosre enfant part seul (+7 ans) cela n'engage que votre seule et unique responsabilité. Nous ne serons pas tenus responsables s'il arrivait quoique ce soit sur le trajet du sport si votre enfant n'est pas accompagné d'un adulte.

Tarifs :

L'accueil de loisirs est géré par l'association Multi Act'Enfance, il est donc obligatoire de payer **une cotisation annuelle de 18€**, cette adhésion sera incluse dans la première facture. Cette adhésion est valable 1 an (de 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante même pour ceux arrivant en cours d'année) pour tous les membres de la famille et vous permet d'utiliser tous les services de l'association : la halte garderie, l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs. Des frais de gestion de notre logiciel d'un montant de 1.50€ par facture sont appliqués à compter du 1^{er} juillet 2024.

	<i>Tarif accueil de loisirs Vacances et Mercredis</i>				
Quotient Familial CAF ou MSA	0-600	601-799	800-999	1000- 1399	1400 et +
Tarification à la journée complète 9h/17h sans repas	6€ soit 3€*	9,68€ soit 6,78€*	10,75€	12,35€	12,89€
Tarif à le 1/2 journée (9h-12h ou 14h-17h) sans repas	3,50€ soit 1,75€*	5,64€ soit 3,95€*	6,27€	7,20€	7,52€
Prix du repas 12h/14h (à ajouter si journée complète ou demi journée avec repas sauf en cas de sortie pique nique prévue par la famille)	4,18€	4,18€	4,18€	4,18€	4,18€
Péricentre à la demi-heure (garderie de 7h à 9h/13h à 14h/17h à 19h) petit déj et goûter inclus	0,56€	0,61€	0,71€	0,76€	0,81€
Tarif fidélité Romagnons pendant les vacances : forfait 4 jours sur la même semaine -15% jour (prix indiqué avec repas)			12,69€ au lieu de 14,93€	14,05€ au lieu de 16,53€	14,51€ au lieu de 17,07€
*aide aux familles accorée par la commune aux habitants de La Romagne pour les quotients suivant : de 0 à 600 € : -50% et 601 à 799 : -30%					

NOTE IMPORTANTE :

- **Pendant les vacances, des sorties ou interventions sous forme de stage au centre sont proposées : un supplément tarifaire est demandé identique à tous selon le coût (entre 3€ et 12€ maximum).**
- **Les repas sont livrés en liaison froide et préparés par la société Océane de Restauration.**

Règlement des factures

Les factures des vacances et les factures du mercredi et du périscolaire sont toujours des factures différentes. Le paiement des factures de chaque mois peut se faire en chèque, prélèvement SEPA, espèces ou CESU (papier ou en ligne). Si vous choisissez le prélèvement, votre facture sera prélevée le 15 du mois d'après la date de la facture par notre banque. Le paiement par chèques, espèces ou CESU papier sont à remettre en main propre ou à déposer dans notre boîte aux lettres postale deux mois maximum (hors vacances) après la date de la facture.

Tout retard de paiement pénalise l'association et la direction qui traite la facturation. Celui-ci entraînera une majoration de la facture impayée et des potentielles poursuites.

Chaque année, une attestation d'impôts peut vous être fournie sur demande pour la déduction des frais de garde pour les enfants de moins de 6 ans.

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements

Multi Act'Enfance

37 rue nationale

49740 LA ROMAGNE

Tel 02 41 70 66 80

Mail : multiactenfance@outlook.fr

Directrice de l'accueil périscolaire et de loisirs : Lisa GATE (remplacement congé maternité depuis janvier 2025 par Lucile GUILBAUD)

Equipe d'animation accueil périscolaire et de loisirs : Laëtitia et Audrey

Equipe d'animation accueil périscolaire : Bernadette et Valérie

Apprentie CAP AEPE : Emma et Enola